



Commune des Avirons

Extrait N° 11 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 29 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le 29 juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Eric FERRERE, Le Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

02 JUIL. 2021

que la convocation du Conseil a été faite le **21 juin 2021** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **21**.

Le Maire,



Présents : M. Eric FERRERE – M. Alphonse HOARAU – Mme Line Rose BAILLIF – M. Jean Daniel DENNEMONT – M. Fabrice PAYET – Mme Reine Claude ROPAUD LENCUME – M. Frédo FERRERE – Mme Nadia ROCHE LESQUELIN – M. Jean Hugues LESQUELIN – M. Pierrot CANTINA – Mme Patricia QUICLET – Mme Suzie CUVELIER – M. Jean Max ROPAUD – Mme Marcella MAZEAU – Mme Lise Marie DANDIN – Mme Marie Hélène RICQUEBOURG – M. Bruno CORÉE – Mme Christine BARET – M. Jean Christophe HOAREAU – Mme Julia DUBOURG BEGUE – M. Stéphane VARCOURT.

Procurations : Mme Christelle ETHEVE-VADIER a donné mandat à Mme Julia DUBOURG BEGUE – M. Régis BOURDIL a donné mandat à M. Jean Daniel DENNEMONT – Mme Nathalie CALTEAU a donné mandat à Mme Marcella MAZEAU – M. Laurent LENCUME a donné mandat à M. Alphonse HOARAU – Mme Julie Rose MEZINO a donné mandat à M Stéphane VARCOURT.

Absents : M. René VLODY – M. Paul FORT – Mme Colette ANELARD CADERBY – Mme Annick SEVERIN – Mme Roseline LUCAS – Mme Suzette RIVIERE – M. Raphaël RIVIERE.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Monsieur Stéphane VARCOURT** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, **M. Stéphane VARCOURT** est désigné pour en assurer les fonctions.

- ❖ *Mme Suzie CUVELIER est arrivée à la mise en discussion de l'affaire n° 3.*
- ❖ *M. le Maire a quitté la salle au moment de la mise aux votes des comptes administratifs.*
- ❖ *Mme Line Rose BAILLIF a été désignée présidente de séance à l'affaire n° 3.*
- ❖ *M. le Maire a repris la présidence de la séance à l'affaire n°4.*

& &
&

Hôtel de Ville

AFFAIRE N° 11/

Modernisation des voies communales-Programme 2021

- Approbation du principe de l'opération
- Approbation du plan de financement

A l'occasion du débat d'orientations budgétaires, le Conseil a acté la modernisation des chemins listés ci-dessous :

- ↯ Chemin des Acacias sur 840 m ;
- ↯ Chemin Joseph Baronce sur 630 m ;
- ↯ Chemin Pavé sur 1520 m ;
- ↯ Chemin Piton Rouge partie haute sur 958 m ;
- ↯ Chemin Dozenval – partie haute sur 410 m.

Sur toutes les voies concernées, la modernisation est rendue nécessaire de part un corps de chaussée vétuste qui ne permet plus une circulation des véhicules en toute sécurité.

Les travaux permettront de reprendre intégralement les limites des accotements et ainsi d'offrir une assiette routière beaucoup plus aisée et plus sécurisée aux automobilistes qui empruntent ce chemin.

Il s'agit d'effectuer notamment des travaux :

- ✓ De reprise complète de chaussée avec des élargissements autant de fois que possible ;
- ✓ D'hydrocurer les buses existantes pour améliorer le fonctionnement du réseau d'assainissement des eaux pluviales ;
- ✓ De créer là où il est nécessaire des murettes d'accotement ;
- ✓ De mettre en œuvre un tapis d'enrobé.

Le coût de l'opération est estimé à : 815 072,00 euros HT.

Aux fins d'assurer le financement, le Maire a sollicité un financement de la Région Réunion dans le cadre du plan de relance soit :

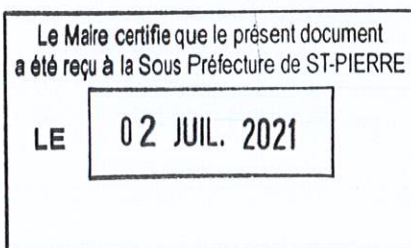
FINANCEMENT PREVISIONNEL		
Région Réunion – PRR	85,88 %	700 000,00
Commune	14,12 %	115 072,00

Le Conseil est invité à :

- Approuver l'opération ;
- Adopter le plan de financement tel que proposé ;
- Autoriser le Maire ou en son absence, le premier adjoint à signer tout document nécessaire à l'obtention des fonds correspondants.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- Approuve l'opération ;
- Adopte le plan de financement tel que proposé ;
- Autorise le Maire ou en son absence, le premier adjoint à signer tout document nécessaire à l'obtention des fonds correspondants.



Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme

Le Maire

Eric FERRERE